



PRIME D OBJECTIF

Par PATRICE

Bonjour ,

Je suis technico commercial depuis 8 ans dans la même entreprise et je bénéficie d'une prime d'objectif tous les ans au mois d'avril et qui figure bien sur mon bulletin de salaire .
Cette prime n'est pas mentionné dans mon contrat de travail .

Ma question est : Est ce que mon employeur peux me supprimer cette prime sans me prévenir en avant ?

Merci.

PATRICE DURAND .